



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Bureau du Conseil d'Administration**

**Séance du 20 novembre 2018**

Membres en exercice : 5  
Présents : 3  
Nombre de votants : 3  
Votes pour : 3  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
17/10/2018

**Délibération n° B 2018-35**

**Emprunt destiné à financer la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des Services Logistiques à MONTMOROT : dessaisissement du Bureau au profit du Conseil d'Administration**

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS.

Etaient excusés : Messieurs Clément PERNOT, François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction/réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2014-28 du 29 octobre 2014 relative au transfert des services logistiques sur le site de la Direction ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-24 du 28 juin 2016 relative au lancement du projet commun CIS et services logistiques ;

Vu l'avis du jury du 3 mai 2017 ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2017-14 du 29 mai 2017 qui autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le titulaire retenu par la CAO ;

Vu la décision de la CAO du 29 mai 2017 relative à la désignation du titulaire Thierry SAUNIER ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-19 du 29 juin 2017, relative à la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques ;

Vu le rapport d'information du Conseil d'Administration du 5 décembre 2017 relatif au point sur les opérations immobilières ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2017-2 du 8 janvier 2018, relative à la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques (dessaisissement au profit du Conseil d'Administration pour la validation de l'avant-projet définitif) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-3 du 30 janvier 2018, relative à la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des Services Logistiques concernant la validation de l'avant-projet définitif et de la convention de financement à intervenir avec ECLA ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

---

En application de l'article L 1424-27 du CGCT, le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses attributions à son Bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif, aux contributions et à la composition du Conseil d'Administration.

La dernière délibération de délégation prise en la matière est la délibération n° C 2018-16 du 19 juin 2018.

Ainsi le Bureau a notamment reçu la délégation suivante en matière d'emprunt : négociation, finalisation, réaménagement de l'emprunt voté par le Conseil d'Administration : montant (dans la limite des crédits votés), affectation, conditions financières (type, durée, taux, commission et frais, amortissement, remboursement).

Conformément aux délibérations prises pour l'opération de construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des Services Logistiques, ainsi qu'en matière budgétaire, le recours à l'emprunt est nécessaire. Il prendra effet en 2019.

Ainsi une consultation a été lancée fin octobre.

Compte tenu du calendrier nécessaire pour réussir cette consultation, des besoins et caractéristiques de l'opération immobilière en cours, je propose que le Bureau se dessaisisse au profit du Conseil d'Administration du 14 décembre pour retenir la meilleure offre d'emprunt.

A l'issue, je pourrai, en application de la délégation du Conseil d'Administration à son Président, réaliser l'emprunt et passer à cet effet les actes nécessaires.

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider le dessaisissement du Bureau au profit du Conseil d'Administration pour l'emprunt destiné à la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des Services Logistiques à MONTMOROT.***

---

**DECISION N° B 2018-35 DU 20 NOVEMBRE 2018**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, valide le dessaisissement du Bureau au profit du Conseil d'Administration pour l'emprunt destiné à la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des Services Logistiques à MONTMOROT.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 11 DEC. 2018  
Affiché le 11 DEC. 2018  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT